

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Marne	Amont écluse de St Maur	Rivière	St Maur	174,305	174,505	Joinville-le-Pont, Saint-Maurice

Date et durée des travaux :

Les travaux se dérouleront le 12 décembre.

Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m ³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
831	2022-RMA-PK 174.385	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvements réalisés 19/04/2022



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	<input type="checkbox"/> Grand gabarit <input checked="" type="checkbox"/> Petit gabarit
- Canal :	<input type="checkbox"/> Grand gabarit <input type="checkbox"/> Petit gabarit <input type="checkbox"/> Annexe : rigole, fossé
- Milieu :	<input checked="" type="checkbox"/> Urbain : habitat <input type="checkbox"/> Rural <input checked="" type="checkbox"/> Industriel <input type="checkbox"/> Portuaire

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : 94DDT20090002 - PPRi Marne et Seine - approuvé en 2007	<input checked="" type="checkbox"/>
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :	<input type="checkbox"/>
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :	<input type="checkbox"/>

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR154A	la Marne du confluent de la Gondoire (exclu) au confluent de la Seine (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2021	mauvais	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	oui	Joinville-le-Pont	superficiel	Arrêté DUP 2000/2650 du 31/7/2000 modifié par l'arrêté DUP 2002/2615 du 16/7/2002
Périmètre de protection rapprochée	oui	Joinville-le-Pont	superficiel	Arrêté DUP 2000/2650 du 31/7/2000 modifié par l'arrêté DUP 2002/2615 du 16/7/2002
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Marne (03112480 - La Seine à Charenton-le-Pont 2), environ 3 km en aval de la zone de dragage ; les dernières données disponibles sur le site <http://www.naiades.eaufrance.fr/> datent de 2017.

Les espèces principales sont l'ablette, l'anguille, le gardon et la perche commune. Les espèces secondaires sont le brochet, le chabot, le chevesne et le sandre.

Type de berges :

Les berges sont artificielles et lisses dans le secteur.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

Le projet d'arrêté interdépartemental relatif aux frayères de Paris et des départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne indique la présence potentielle de frayères dans la Marne pour les espèces de la liste 1 (chabot, vandoise) et de la liste 2 (brochet) de la commune de Bry-sur-Marne à Charenton-le-Pont.

Il est difficile de statuer pour la reproduction de la bouvière sans connaître la présence ou non de mollusques bivalves dans lesquels les œufs sont déposés.

Des frayères potentielles à vandoise, chabot et brochet ont été recensées environ 2 km en aval de la zone (GéolIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Amont écluse de St Maur	Écologie	ZPS (Zone de protection spéciale)	Non	
		ZNIEFF 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)	Non	
		ZNIEFF 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)	Non	
		ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)	Non	
		SIC (Site d'intérêt communautaire)	Non	
		APB (Arrêtés de protection de biotope)	Non	
		Ramsar (zone humide d'importance internationale)	Non	
		RNCFS (Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)	Non	
		CEN (conservatoire d'espaces naturels)	Non	
		CDL (Conservatoire du Littoral)	Non	
		PN (Parc national)	Non	
		PNR (Parc naturel régional)	Non	
		RNN (réserve naturelle nationale)	Non	
		RNR (réserve naturelle régionale)	Non	
		RB (réserve de biosphère)	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Le chabot, le brochet, la vandoise et la truite fario ont été recensés en aval de la zone de travaux (GéolF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

La bouvière, l'ide mélanote et l'anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction) ont été recensées à la station de Charenton-le-Pont.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Amont écluse de St Maur	possible	oui	non	oui

Sensibilité environnementale :

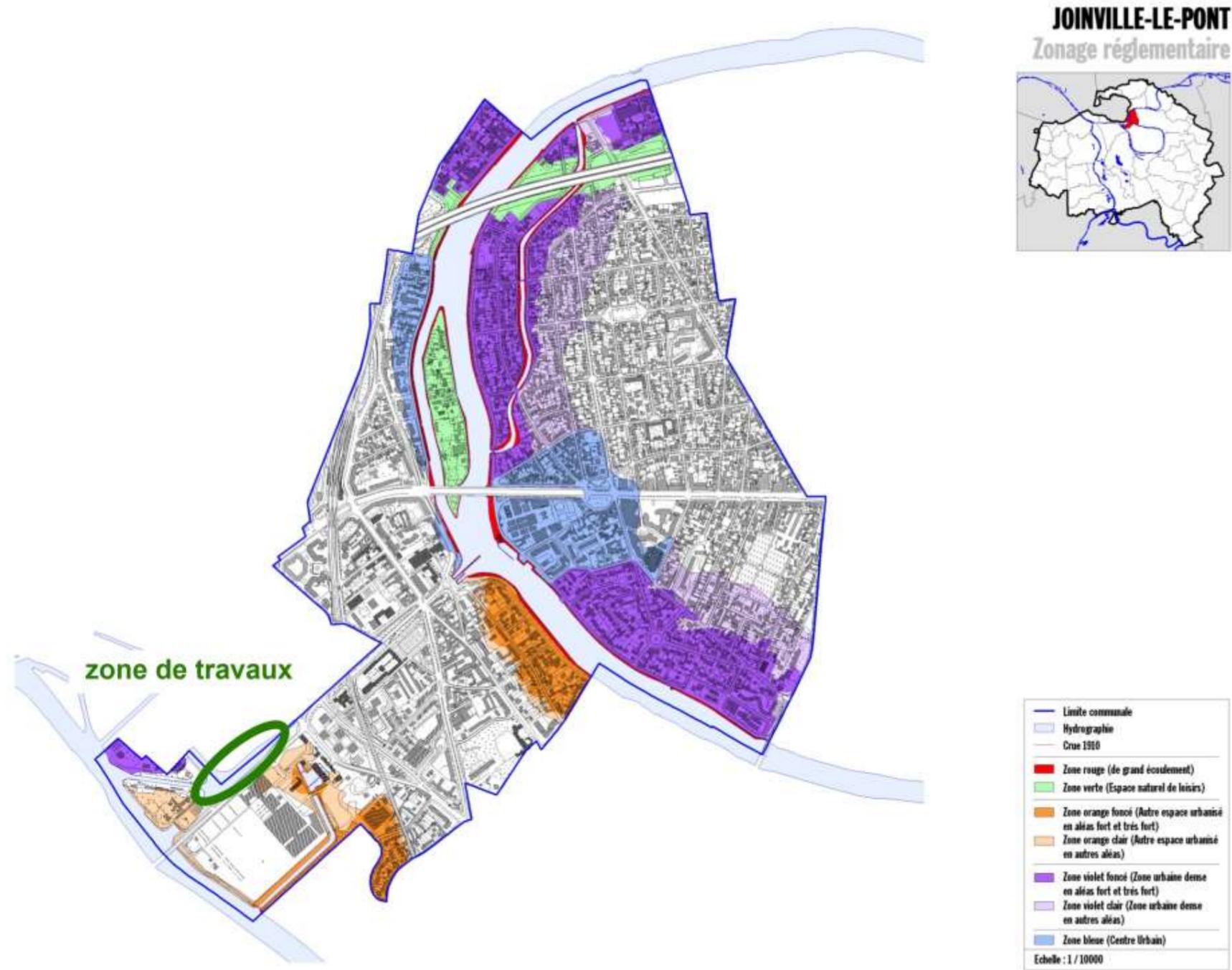
Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction. Le site est inclus dans le périmètre de protection rapproché d'un captage AEP superficiel et jouxte le périmètre de protection rapproché.

Les travaux envisagés concernent une dérivation de la Marne (canal) milieu fortement artificialisé. Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie.

La zone de travaux se situe dans le périmètre de protection rapproché d'un captage superficiel et jouxte son périmètre de protection immédiat. De plus, la prise d'eau superficielle de secours de l'usine de production d'eau potable se trouve dans la zone de travaux. Eau de Paris, gestionnaire de l'usine de production d'eau potable, devra être tenu informée des dates précises d'intervention. Les travaux de dragage ne devraient pas impacter la qualité des eaux destinées à la potabilisation dès lors que la prise d'eau de secours ne sera pas utilisée. Des mesures de précaution devront être apportées pour limiter la dispersion des sédiments susceptibles de polluer les eaux captées superficiellement.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés

